

## Barèmes des Honoraires de l'Agence



1 place Léopold 54300 LUNEVILLE

Siret : 500 094 818 00043 / RCS de Nancy

Carte de transaction immobilière N° : CPI54012019000038764

- Article 5 de la loi du 6 juillet 1989 -

- Article 6-1 de la loi du 2 janvier 1970 (loi Hoguet), loi ALUR du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 27 mars 2014 –

### Mandat de recherche « En quête pour vous ! » :

De Maisons, Appartements, Terrains et Immeubles : Honoraires exprimés en TTC

De locaux commerciaux ou professionnels, Droit au bail, Parts de sociétés, Fonds de commerces : Honoraires en HT

Les honoraires sont établis à la somme de : 4800 € à la charge du Mandant.

Toutefois, ce montant sera diminué des honoraires éventuellement perçus par l'agence sur la transaction elle-même.

### TRANSACTIONS :

Ventes de Maisons, Appartements, Terrains et Immeubles : Honoraires exprimés en TTC

Locaux commerciaux ou professionnels, Droit au bail, Parts de sociétés, Fonds de commerces : Honoraires en HT

#### Mandat Exclusif Partagé :

4,8 % du prix net vendeur

Minimum de perception : 4800 €

Et maximum de : 24000 €.

#### Mandat Simple :

6 % du prix net vendeur

Minimum de perception : 6000 €

Et maximum de : 30000 €.

À la charge de l'acquéreur (ou du vendeur si indiqué au mandat)

Il est précisé que les prix de vente s'entendent avant frais d'enregistrement et de Notaire.

Dans le cadre d'un « mandat exclusif partagé », les honoraires seront équitablement partagés entre les professionnels intervenants à la transaction.